

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Band: 125 (2011)

Heft: 2

Artikel: Les armoiries du charpentier Louis Cugnet

Autor: RoCHAT, Loïc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armoiries du charpentier Louis Cugnet

LOÏC ROCHAT

Les Cugnet à Bursins

La famille Cugnet, d'origine neuchâteloise, s'établit à Bursins au début du XVIII^e siècle. Les cinq premières générations en Pays de Vaud comptent quelque onze charpentiers et architectes. Durant plus de cent cinquante années, ceux-ci ont participé à la construction de tout ou partie de nombreux édifices de la région et constituent un intéressant exemple de continuité professionnelle au sein des métiers de la construction des XVIII^e et XIX^e siècles. La branche aînée de cette famille présente six générations de bâtisseurs qui se sont progressivement élevés du rang de charpentiers à celui d'architecte¹.

Le charpentier Jacob Cugnet (1701–1764), est le fondateur de la famille sur sol vaudois. En effet, il migre de Saint-Aubin NE à Bursins VD en 1724. Son fils, Louis Cugnet I (1729–1801) est le père de la branche aînée – devenue bourgeoise de Vich VD – dont descendent en ligne directe : les charpentiers Louis Cugnet II (1765–1835) puis Louis Cugnet III (1798–1854) ; et les architectes Alfred Cugnet (1830–1874) et Louis Cugnet IV (1838–1888)².

Les archives des Cugnet

Dans le cadre d'un travail de mémoire en histoire et sociologie de l'art (*cf.* note 1), un document aussi curieux qu'intéressant émergea du fonds privé de la famille Cugnet déposé aux Archives cantonales vaudoises³. Il s'agit d'une aquarelle présentant les armes des Cugnet, peintes par « Louis Cugnet » en 1789⁴. S'il est rare qu'un tel document précise avec autant de clarté sa date de création et le nom de son auteur, l'identification de ce dernier n'est pourtant pas si évidente. En effet, au vu de cette dynastie d'homonymes, l'auteur pourrait bien être Louis

Cugnet I, âgé de 60 ans, ou alors son fils Louis Cugnet II, âgé de 24 ans. La question reste ouverte (fig. 1).

« Arma Cugnet »

A ce jour, il n'existe pas d'armoiries attribuées précisément aux Cugnet de Bursins : ni Donald-Lyndsay Galbreath, en 1936, ni François-Jacques Rappard, en 1996, n'en mentionnent dans leurs armoriaux. De même quant aux Archives officielles de la Corporaion des artistes héraldistes suisses⁵. Léon et Michel Jéquier présentent, en 1939, quelques variantes de blasons pour les noms « Cugnier ou Cunier » en Pays de Neuchâtel⁶ ; ces dernières sont ignorées de l'armorial du notaire et justicier loclais Jacques Huguenin, au XVII^e siècle⁷. Charles-Philippe Dumont (1803–1893), dans son *Armorial général de la Suisse romande* attribue à des Cugnet de Pontarlier un blason « D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois flèches du même, posées en pal, deux en chef et une en pointe »⁸. Très proche, Jean-Baptiste Rietstap (1828–1891) parle, lui, d'une famille française portant un écu « De gueules au chevron d'or, accompagné de trois coins d'argent, le tranchant en haut »⁹. Ces armes, manifestement « parlantes »¹⁰, rappellent ici l'origine phonétique du patronyme : Cugnet < *lat.* CUNEU(S) = le coin, pièce de fer terminée en angle aigu, souvent utilisée par les bûcherons pour fendre le bois. L'étymon latin CUNEU(S) est affublé du suffixe diminutif -ITTU précisant le caractère petit de l'objet et aboutissant à la finale du nom de famille « -et »

¹ ROCHAT, Loïc, « Cugnet sera mon architecte ». Ascension sociale et mutation professionnelle d'une dynastie de maîtres charpentiers et d'architectes à Bursins, XVIII^e–XIX^e siècles, Université de Lausanne : Faculté des lettres (mémoire de maîtrise), 2011, *en cours d'édition*.

² ROCHAT, Loïc, « Une famille de maîtres charpentiers et d'architectes : les Cugnet à Bursins », in *Bulletin généalogique vaudois*, 2010, à paraître.

³ ACV, PP 756 (Cugnet, famille).

⁴ ACV, PP 756/42.

⁵ ACV, PP 458/2.

⁶ JÉQUIER, Léon et Michel, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel : Editions de la Baconnière, 1939, vol. 1, pp. 202–203.

⁷ *Chroniques et armoiries Huguenin collectées et dessinées par Xavier Pasche, suivies de l'Armorial du justicier loclais Huguenin de l'an 1660*, [S.l.] : [s.n.], 2000.

⁸ ACV, P SVG, H 26, p. 87.

⁹ RIETSTAP, Jean-Baptiste, *Armorial général*, Berlin : J.A. Stargardt, 1934, tome 1, p. 495.

¹⁰ PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique*, Paris : Les Grands Manuels Picard, 2003⁴, pp. 251–253.



Fig. 1. Louis Cugnet I ou II: armoiries Cugnet, aquarelle, 1789.

après simplification et réduction¹¹. Considérant le sens originel du patronyme, les héraldistes semblent privilégier l'outil du bûcheron, alors que les linguistes, comme notamment Albert Dauzat et Marie-Thérèse Morlet, proposent un terme désignant une profession : celle du pâtissier, qui fabriquait des brioches en forme de coins¹². Selon elle, la profession de forestier, qui se sert du coin pour abattre les arbres serait plus adaptée à la variante « Coignet ». Le nom de famille, formé bien avant l'arrivée des Cugnet à Bursins, empêche d'exclure l'existence d'un hypothétique ancêtre pâtissier, cependant la famille Cugnet, résolument liée au bois par son activité professionnelle, s'attribuerait à plus juste titre l'outil du bûcheron que l'œuvre du pâtissier, ce qui est le propre des armes parlantes¹³.

Les armoiries peintes par Louis Cugnet, en 1789, ne ressemblent en rien à celles de leurs homonymes ; une éventuelle copie d'armes d'une famille homonyme est donc à exclure. Elles se décrivent comme suit : « D'azur à la barre de sinople accompagnée en abîme d'une tête emmuselée de dogue au naturel » (fig. 1). Elles apparaissent en contradiction des conventions de l'art héraldique, ce qui laisse penser que Louis Cugnet devait ignorer les usages traditionnels de cette discipline. A quoi se réfère-t-il lorsqu'il réalise cette peinture ? Quelle image, quelle symbolique veut-il véhiculer ? L'analyse qui suit ne répond certainement pas à ces questions, l'auteur en a gardé le secret ; elle permet par contre de mieux saisir l'originalité de cette réalisation héraldique.

Louis Cugnet utilise l'encre de chine et la peinture à l'eau sur un papier vergé portant un

¹¹ Le -gn- est la notation du n mouillé issu de -NE- en hiatus et le -et le produit attendu du I bref avec simplification de la géminée -TT-. Par ailleurs, un autre diminutif de la même base avec suffixe -TT- a abouti à « Cugno » (aimable communication de François Zufferey, Section de français, Université de Lausanne).

¹² DAUZAT, Albert, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris : Librairie Larousse, 1951, p. 166. MORLET, Marie-Thérèse, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris : Perrin, 1991, p. 261.

¹³ ACV, PP 756/4. Michel Cugnet, de La Chaux-de-Fonds NE, dans son *Etude anthroponymique et héraldique sur les différentes familles portant le patronyme Cugnet* (1980), non publiée, recense une quinzaine de variantes portées par des familles Cugnet (et Cunier, Cunet, etc...) en Suisse et à l'étranger, puis il leur attribue une filiation commune sans aucune démarche généalogique. Son interprétation, aussi audacieuse que délicate, lui permet de conclure que « tous ces Cugnet furent des Initiés, ou descendent d'Initiés » (p. 37) rattachés au « symbole fondamental » du « pédaque » (pied d'oie) par lequel les adeptes de « collèges » se reconnaissent.

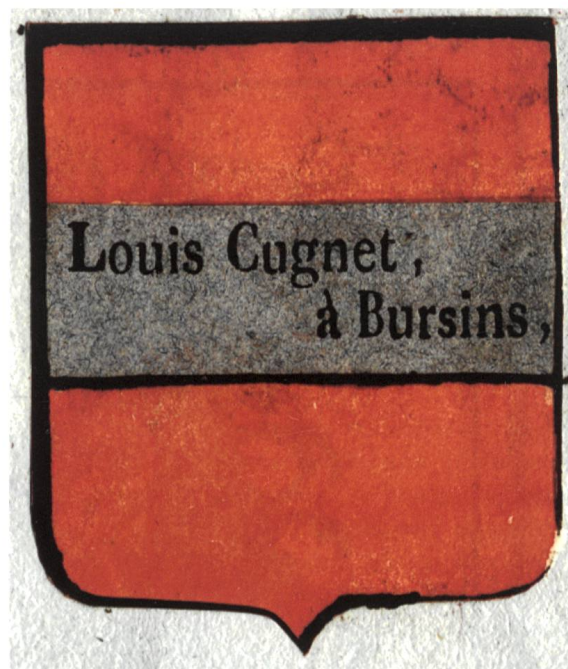


Fig. 2. Louis Cugnet III: ex-libris, vers. 1828.

filigrane accompagné des lettres « H Blum ». L'identification des armoiries à une famille est aisée grâce au phylactère de tête indiquant « ARMA CUGNET ». Ces armoiries sont d'inspiration naturaliste, dans un style baroque très exalté, quasi rococo avec des formes organiques et asymétriques, ce qui est assez curieux pour une fin de siècle plutôt néo-classique. Les lambrequins habituels ont laissé place à une ornementation végétale, et à un écu taillé dans le même esprit faisant penser à l'intérieur d'un coquillage. Le tout s'érige sur un socle de pierre au fronton symétrique à volutes latérales rentrantes. Entre ces deux volutes, sur une table en creux, des lettres romaines sculptées indiquent le nom de l'auteur et la date de réalisation : « FAIT PAR LOUIS CUGNET EN MDCCLXXXIX ».

Le blason est composé d'un champ « d'azur » à une « barre de sinople », ce qui viole la règle des combinaisons interdisant la superposition de couleurs. En effet, une couleur, en l'occurrence le sinople, ne doit pas en couvrir d'autre, comme ici le champ « d'azur ». Le meuble principal de l'écu, accessoirement rehaussé par la barre de sinople, consiste en une tête non stylisée de chien (un dogue ou molosse aux oreilles coupées), élément rarissime en soi. En effet, cette tête est positionnée de face, alors que le chien héraldique est habituellement présenté « passant » ou « brochant », donc en entier et de profil¹⁴. Ce chien y est présenté « emmuselé », ce qui

¹⁴ MILLET, Patrick Lucien, *Le Chien héraldique dans l'Armorial européen*, Puisseaux : Pardès, 1994, p. 52.

est assez surprenant, du fait que, si les bêtes sauvages telles que « les ours et les sangliers portent parfois une muselière, ce n'est jamais le cas du chien »¹⁵, précise Patrick Lucien Millet observant une collection de quelque huit cents blasons de familles d'Europe entière. En théorie, toute « couleur » et tout « métal » pourrait habiller la tête du chien. Ici elle semble être « au naturel » ; la muselière, elle, est « d'argent ». Dans l'ordre de la symbolique, le chien incarne la persévérance, le courage, mais aussi la fidélité. Ceci dit, il est toutefois plus prudent d'ajuster la symbolique à la race, selon Jean-François Demange¹⁶.

Par ce dessin, Louis Cugnet montre ses qualités artistiques et sa bonne maîtrise d'une technique picturale comme l'aquarelle. Les compétences des Louis Cugnet I et II ont été récemment révélées par l'étude de quelques œuvres architecturales qui leur ont été attribuées, notamment la maison de commune de Prangins (Cugnet II, 1797) et la toiture en demi-sphère de La Gordanne à Féchy (Cugnet II, 1804)¹⁷. En dessinant ses armoiries, quelle était l'intention du maître charpentier ? Aurait-il utilisé l'héraldique comme moyen d'expression de son statut ou de sa position au sein d'une corporation de bâtisseurs, d'une bourgeoisie de campagne bien assise à laquelle il appartenait ? Cette dernière hypothèse pourrait corroborer l'émancipation professionnelle entreprise par ces charpentiers et pourrait même symboliser, voire augurer l'ascension sociale de leurs descendants. En effet, peindre ses armes à la fin du XVIII^e siècle n'est pas anodin, surtout pour un maître d'œuvre dont la clientèle est constituée principalement de familles patriciennes et de la haute bourgeoisie demeurant sur la Côte vaudoise¹⁸. Bien que parfaitement erronées, au sens des règles héraldiques, Louis Cugnet gratifie sa famille d'armoiries dont le style et la qualité de réalisation sont tout à fait remarquables. Sa volonté d'appropriation voire d'identification se ressent dans son souci de clarifier à quelle famille se rapportent ces armes, et surtout par qui et quand elles ont été réalisées.

Artisans-charpentiers pratiquant l'architecture, propriétaires terriens vivant « au château », Cugnet I et II incarnent des hommes entreprenants et ambitieux, premiers moteurs

d'une ascension sociale qui fera progresser leurs descendants jusqu'au statut libéral d'architecte. Ceux-ci, bien qu'ayant conservé précieusement le document de leur ancêtre, ne semblent pas s'en être servi. Au contraire, vers 1828, Louis Cugnet III place, dans son registre de correspondance, un exlibris composé d'un blason d'une simplicité élémentaire : « De gueules au fasces d'argent, portant les lettres <Louis Cugnet à Bursins> »¹⁹ (fig. 2).

Adresse de l'auteur : Loïc RoCHAT
Avenue de Chanel 35B
CH-1110 Morges

Résumé

Les armoiries du charpentier Louis Cugnet

Les armes du charpentier Louis Cugnet, dévoilées dans le cadre d'un travail de mémoire en histoire, attirent l'attention du curieux. En effet, l'élégante et ancienne aquarelle (1789) pose plus d'une question à l'historien. Le blason et ses ornements apparaissent en rupture des conventions héraldiques, ne reprennent aucun meuble précédemment attribué à la famille, mais semblent exprimer une forte volonté d'appropriation voire d'identification par le souci qu'a l'auteur en y indiquant aussi clairement son nom. Cet article tente de remettre ce document dans son contexte de production tout en valorisant son originalité.

Zusammenfassung

Das Wappen des Zimmermanns Louis Cugnet, in einer Masterarbeit vorgestellt, erweckt wegen seiner Gestaltung eine gewisse Neugierde.

Das Aquarell von 1789 wirft für den Historiker nicht nur eine Frage auf. Das Wappen spiegelt einen Bruch heraldischer Gepflogenheiten wider, indem keine Figur – wie in früheren Darstellungen – mehr erscheint. Es scheint den Willen nach Identifikation auszudrücken, den der Eigner klar mittels Namen ausdrücken wollte. Diese Arbeit versucht, das Dokument mit dem Beruf in Verbindung zu bringen.

¹⁵ *Ibidem*, p. 94.

¹⁶ DEMANGE, Jean-François, *Glossaire historique et héraldique, l'archéologie des mots*, Paris : Atlantica, 2004, p. 118.

¹⁷ ROCHAT, Loïc, « Cugnet sera mon architecte », op. cit. note 1, 2011, pp. 24–25.

¹⁸ *Ibidem*, pp. 26–28.

¹⁹ ACV, PP 756/99.